

servir, je dus m'interdire la tribune, et, revêtant mes idées de formules générales, j'écrivis des vérités qui pussent être utiles en tous temps et dans tous les pays. Telle fut l'origine du *Traité d'économie politique*. » Say vota contre la motion Curé tendant à l'établissement de l'empire, fut éliminé du Tribunal à la suite de ce vote, et nommé (5 germinal an XII) directeur des droits réunis dans le département de l'Allier. Bien que père de quatre enfants et sans fortune, il se démit bientôt de cet emploi, ne voulant pas, dit-il, « aider à dépeupler la France. » Il fonda alors une filature de coton à Auchy (Pas-de-Calais); mais l'entreprise n'eut qu'un médiocre succès, et Say, après avoir quitté les affaires, ouvrit un cours d'économie politique à l'Athénée (1813). Il publia la même année son *Catéchisme d'économie politique*, et successivement de nombreux ouvrages, parmi lesquels les *Lettres à Malthus* (1826), dans lesquelles il combat le pessimisme de l'école anglaise, et le *Cours d'économie politique* (1823) qui servit à l'instruction des grands-ducs, fils de l'empereur de Russie. Il professa également au Conservatoire des Arts et-Métiers et, à la révolution de 1830, dont il se montra partisan, fut appelé par Guizot au Collège de France à la chaire d'économie politique que ce ministre venait de créer pour lui. Il mourut subitement, en sortant de son cours, à soixante-cinq ans. En économie politique, J.-B. Say se fit le vulgarisateur des idées de Quesnay et d'Adam Smith, dégagées l'économie politique de l'administration et de la politique, analysa, avec une clarté toute nouvelle, la production des richesses, et se montra partisan sans restriction des doctrines libre-échangistes.

SAY (JEAN-BAPTISTE-LÉON), représentant en 1871, membre du Sénat et ministre, né à Paris le 6 juin 1826, petit-fils du précédent et fils d'Horace-Emile Say et d'Anne-Victorine Chevreux, suivit l'exemple et les traditions de sa famille et s'occupa d'économie politique. Lorsqu'il débuta dans la vie publique, il avait déjà publié: *Théorie des changes étrangers*, traduit de l'anglais; *Histoire de la Caisse d'escompte* (1848); *la Ville de Paris et le Crédit foncier*; *Observations sur le système financier de M. le Préfet de la Seine* (1865); *Examen critique de la situation financière de la Ville de Paris* (1866); *Les Obligations populaires, etc.*, et avait activement collaboré à l'*Annuaire de l'Économie politique* et au *Journal des Économistes*. Candidat indépendant et non élu au Corps législatif, lors des élections de mai 1869, dans la circonscription de l'ontoise, contre M. Rendu, candidat officiel, et M. Lefèvre-Pontalis qui fut élu, M. Léon Say fut plus heureux, le 8 février 1871; le département de la Seine le désigna, le 30^e sur 43, par 76,075 voix (328,970 votants, 547,858 inscrits), comme représentant à l'Assemblée nationale. Le même jour, il était élu dans le département de Seine-et-Oise, le 5^e sur 11, par 24,454 voix (53,300 votants, 123,875 inscrits). Il opta pour la Seine, vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le retour à Paris, pour la politique de Thiers, contre sa démission au 24 mai, contre l'état de siège, la loi des maires, le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Le 5 juin 1871, M. Jules Ferry ayant donné sa démission de préfet de la Seine, M. Léon Say avait été appelé à lui succéder. Il réorganisa les services municipaux des maires de Paris sur un plan uniforme, réforma l'administration centrale, et obtint du

conseil municipal élu un projet d'emprunt, dont l'émission eut un plein succès. Il s'occupa activement de l'instruction primaire, de la reconstitution des actes de l'état civil, fit, en octobre 1871, avec M. Vantrain, président du conseil municipal, le voyage de Londres, et fut chargé, le 7 décembre 1873, par Thiers, du portefeuille des Finances. Il conclut, en janvier 1873, avec la maison Rothschild une convention pour la garantie de la somme due à l'Allemagne. Opposé aux idées financières et économiques du chef du pouvoir exécutif, il marcha toutefois d'accord avec lui, et quitta le pouvoir le 24 mai 1873. Il prit place alors au centre gauche, qui l'élut pour président. Lors des tentatives de restauration monarchique, M. Léon Say n'hésita pas à se déclarer en faveur de la République conservatrice, et rejoignit les avancés du centre droit. Les gauches l'opposèrent sans succès à M. Buffet, pour la présidence de l'Assemblée (février 1874). Après avoir combattu les plans financiers de M. Magne, dans la commission du budget de 1874, il fut chargé par cette commission d'un important rapport sur la grande opération du paiement de l'indemnité de guerre. Le 10 mars 1875, M. Léon Say relevint ministre des Finances (cabinet Buffet-Dufaure); il représentait au pouvoir l'élément libéral et constitutionnel, tandis que M. Buffet représentait les intérêts des partis conservateurs. Des vues si différentes devaient amener entre les deux ministres un désaccord qui se manifesta à diverses reprises. Le 26 décembre 1875, M. Léon Say prononça au château de Stors, en présence des maires du canton de l'Isle-Adam (Seine-et-Oise), un discours où il fit l'éloge de M. Thiers et du « grand parti constitutionnel ». Irrité, M. Buffet refusa de laisser insérer au *Journal officiel* le discours de son collègue. M. Léon Say réclama, et il fallut que le maréchal de Mac-Mahon intervint pour que le discours fut publié dans l'organe du gouvernement. A l'approche des élections pour le Sénat, en janvier 1876, M. Léon Say se porta candidat dans Seine-et-Oise et rédigea une circulaire électorale de concert avec les deux autres candidats républicains conservateurs, MM. Foray et Gilbert-Boucher. M. Buffet accusa alors M. L. Say de s'allier aux radicaux; le président de la République ayant prié le ministre des Finances de retirer sa candidature (8 janvier), celui-ci donna sa démission, que le maréchal de Mac-Mahon accepta d'abord, puis refusa. Le 30 janvier 1876, M. Léon Say fut élu sénateur de Seine-et-Oise, par 589 voix (733 votants). Il conserva le portefeuille des Finances dans le nouveau ministère Dufaure (9 mars), et élabora le premier budget voté par une Chambre républicaine. Au mois de mai, il se rendit à Londres où il assista à une fête commémorative en l'honneur d'Adam Smith et où il prononça un discours. Il prit fréquemment la parole à la Chambre et au Sénat, notamment au sujet de la question de l'étalon monétaire, soulevée par M. de Parieu, et dans la discussion du budget. Au mois d'octobre, il se prononça contre les réformes de l'impôt préconisées par Gambetta. Maintenu, le 12 décembre, au ministère des Finances, dans le cabinet Jules Simon, il donna sa démission avec tous ses collègues le 16 mai 1877. A la suite de la lettre adressée au président du conseil par le maréchal de Mac-Mahon, et fut remplacé par M. Caillaux. Il s'associa à la protestation des gauches contre la politique de MM. de Broglie-Fourton, vota au Sénat contre la dissolution de la Chambre des députés (22 juin 1877), se prononça contre l'ordre du jour Kerdrel

(19 novembre), et, après la victoire définitive du parti républicain, reprit encore une fois le portefeuille des Finances (du 13 décembre 1877 au 3 février 1879). Il signala ses divers passages aux affaires par la plus grande réserve en ce qui concernait les projets prématurés de dégrèvement et par une résistance opiniâtre aux propositions de l'initiative parlementaire au matière de dépenses publiques. S'associant aux idées de M. de Freycinet, ministre des Travaux publics, sur la nécessité de racheter un certain nombre de lignes de chemins de fer et de donner une nouvelle impulsion aux grands travaux d'utilité publique, il présenta à la Chambre, en février 1878, un projet de loi sur la création d'une dette amortissable par annuités, sur l'ouverture au ministère des Travaux publics d'un crédit de 331 millions pour le rachat de chemins de fer, et sur l'autorisation, pour le ministre des Finances, d'émettre pour la même somme des rentes 3 p. 100 amortissables. M. Grévy, lors de son avènement à la Présidence, ayant maintenu M. Léon Say en fonctions, celui-ci continua de se montrer opposé aux dégrèvements et proposa de garantir avec les plus-values des impôts courants les crédits supplémentaires par voie de virements législatifs. On lui dut l'abaissement du tarif postal à 15 centimes (avril 1878), une première émission de 113 millions de 3 0/0 amortissable, souscrite par l'épargne; il revendiqua pour le gouvernement le droit de se prononcer à son jour et à son heure sur l'opportunité de la conversion réclamée du 3 0/0. Il appartint encore au cabinet Waddington (4 février — 23 décembre 1879), et quitta les affaires, à cette date, pour reprendre sa place sur les bancs du centre gauche. Nommé, par décret du 30 avril 1880, ambassadeur en Angleterre, avec la mission de préparer la négociation du traité de commerce, il passa quelques semaines à Londres et revint à Paris pour prendre la présidence du Sénat, où l'appelaient le choix de ses collègues (25 mai 1880). Au renouvellement triennal du 8 janvier 1882, il fut réélu sénateur de Seine-et-Oise, le 1^{er} sur 3, par 655 voix (786 votants), rede-vint président de la Chambre haute, puis fut rappelé (30 janvier) à reprendre, dans le cabinet Freycinet, le portefeuille des Finances. Il donna sa démission, le 23 mai, à la suite de la prise en considération d'une proposition de réforme de l'impôt sur les boissons, et la retira le lendemain, sur un ordre du jour de confiance voté par la Chambre. Il tomba du pouvoir, comme ses collègues, le 29 juillet suivant. Membre de la commission d'expulsion des princes (juin 1883), il présenta un contre-projet punissant de bannissement tout acte de prétendant, la peine devant être prononcée par la cour d'assises ou par le Sénat (voté par 153 voix contre 122); en novembre, il fut choisi pour président du centre gauche du Sénat. Fidèle à la politique conservatrice libérale et libéré-changiste, qu'il soutint, d'autre part, comme directeur du *Journal des Débats*, M. Léon Say s'est élevé (février 1885) contre les surtaxes sur les céréales, a voté contre l'expulsion des princes, et pour la nouvelle loi militaire, a été rapporteur de la loi sur les Sociétés de secours mutuels, a proposé (juin 1888) le rattachement du budget de la préfecture de police au budget de l'Etat, et s'est prononcé, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1890), pour le projet de loi Libonne restrictif de la liberté de la presse; il s'est abstenu sur la procédure de la haute cour contre le général Boulanger. Membre libre de

l'Académie des sciences morales et politiques depuis le 12 décembre 1874, il a été élu membre titulaire le 24 avril 1880, dans la section d'économie politique, en remplacement de Michel Chevalier, et est devenu membre de l'Académie française, le 11 février 1886, en remplacement d'Edmond About.

SAZERAC DE FORGE (JEAN-BAPTISTE), représentant en 1849, né à Angoulême (Charente) le 10 août 1795, mort le 21 décembre 1849, était négociant à Angoulême. Président du tribunal de commerce de cette ville, il fut candidat à la Chambre des députés, le 1^{er} avril 1846, dans le 1^{er} collège de la Charente (Angoulême), où il obtint, sans être élu, 101 voix contre 635 à l'élu, M. Albert, et 65 à M. Villeneuve. Le 13 mai 1849, il entra à l'Assemblée législative, comme représentant de la Charente, élu, le 6 sur 8, par 36,263 voix (79,163 votants, 111,411 inscrits). Il siégea à droite et vota avec les conservateurs-monarchistes de la majorité. Décédé en décembre 1849, il fut remplacé, le 3 février 1850, par M. Edgar Ney.

SCARPELLINI (FÉLICIEN-CAMILLE-JOSEPH-NICOLAS), député au Corps législatif de 1811 à 1815, né à Foligno (Italie) le 29 octobre 1762, mort à Rome (Italie) le 1^{er} décembre 1840, « fils de M. Philippe Scarpellini, et de Catherine Piermarini », était professeur de droit à Rome, quand il fut élu, le 23 février 1811, par le Sénat conservateur, député du département de Rome au Corps législatif. Son mandat lui fut renouvelé le 14 janvier 1813. Il quitta le Corps législatif aux traités de 1814.

SCELLIER (ANTOINE-GÉRARD), membre de la Convention, et député au Conseil des Cinq-Cents, né à Amiens (Somme) le 25 novembre 1756, mort à une date inconnue, était, lors de la Révolution, marchand de draps à Amiens. Élu, le 15 septembre 1792, deuxième suppléant à la Convention par le département de la Somme, avec 210 voix (374 votants), il fut admis à siéger le 20 frimaire an II, en remplacement du marquis de Sillery condamné à mort, opta pour la suppression du maximum, fit abolir les franchises de plusieurs ports, rendit un décret sur le traitement des employés des douanes et un autre sur les acquits-à-caution, et s'associa aux mesures de réaction qui marquèrent la fin de la session conventionnelle. Le 4 brumaire an IV, il passa au Conseil des Cinq-Cents, par le choix de ses collègues de la Convention, y fut réélu, le 25 germinal an VI, par le département de la Somme, et quitta la vie politique en l'an VIII.

SCEY-MONTBÉLIARD (PIERRE-GEORGES, COMTE DE), député de 1815 à 1820, né à Besançon (Doubs) le 4 mai 1771, mort à une date inconnue, était grand bailli d'épée de Bole au moment de la Révolution. Aide-de-camp du maréchal de Broglie, officier supérieur dans les gendarmes de la maison du roi, chevalier de Saint-Louis, il émigra en 1791, fit campagne à l'armée des princes, entra en France sous l'empire, et accepta les fonctions de conseiller général de la Haute-Saône, de maire de Buthiers, et de président de canton. Après Leipzig (1813), il noua des intrigues avec Louis XVIII, fut arrêté le 23 décembre, et s'enfuit pendant qu'on le conduisait à Besançon. La première Restauration le nomma préfet du Doubs (28 avril 1814); révoqué aux Cent-Jours, il passa la frontière (25 mars), surtout, disant des lettres du temps, pour échapper à ses

créanciers, et, au retour de Gand, sollicita la préfecture du Bas-Rhin : « D'ailleurs, il m'est indifférent, écrit-il dans sa requête, à quelle préfecture je sois nommé ; mais ce qui ne me le sera jamais, c'est d'être un seul instant sans servir le Roi. » Il ne fut remplacé à la préfecture de Besançon qu'en janvier 1816 ; il était alors député du Doubs, ayant été élu, le 22 août 1815, au grand collège de ce département, par 96 voix (150 votants, 220 inscrits) ; il siégea dans la majorité de la Chambre introuvable, fut réélu, après la dissolution, le 4 octobre 1816, par 73 voix (148 votants) ; prit place au côté droit, et, de la série sortante en 1820, ne se représenta plus.

SCHAAL (FRANÇOIS-IGNACE), député au Corps législatif en 1808, né à Schlestadt (Bas-Rhin) le 5 décembre 1717, mort à Schlestadt le 30 août 1833, était, au moment de la Révolution, capitaine au régiment de Nassau-infanterie. Il prit part aux campagnes de l'armée du Rhin, y devint général de brigade, puis président d'une administration de district après la capitulation de Mayence. Général de division en l'an IV, maire de Schlestadt après le 18 brumaire, il fut élu, le 18 février 1808, par le Sénat conservateur, député du Bas-Rhin au Corps législatif. Il en sortit en 1812, et ne reparut plus sur la scène politique.

SCHADET (LOUIS-PHILIPPE-WINOC), député au Corps législatif de l'an XIV à 1815, né à Hondschoote (Nord) le 29 mars 1751, mort à une date inconnue, « fils de sieur et messire Pierre-Ferdinand Schadet, médecin et échevin de cette ville, et de demoiselle Marie-Rosalie Van Bamboko », était, au moment de la Révolution, avocat au parlement de Flandre, magistrat de la ville et juridiction de Hondschoote, et conseiller pensionnaire à vic. Partisan de la Révolution, il devint administrateur du district d'Hondschoote, maire de cette ville et juge de paix, puis président de l'administration municipale de Bergues, et, après le 18 brumaire, sous-préfet de Dunkerque. Élu, le 5 vendémiaire an XIV, par le Sénat conservateur, député du Nord au Corps législatif, il ne s'y fit pas remarquer et vit son mandat renouvelé le 3 mars 1811. Il vota la déchéance de l'empereur et quitta la vie politique en 1815.

SCHAUENBOURG (PIERRE RIELLE, BARON DE), député de 1834 à 1846 et pair de France, né à Sarrelouis (Prusse) le 18 mars 1793, mort à Hochfelden (Bas-Rhin) le 28 juin 1873, « fils de citoyen Balthazar Schauenbourg, lieutenant général, chef d'état-major des armées de la République, domicilié à Sarrelouis, et de la citoyenne Sophie Lichtersheim », entra au service à la fin de l'empire, fit la campagne de France et celle de Belgique, fut mis en disponibilité à la Restauration, s'occupa d'études scientifiques, et devint membre de la Société des sciences de Strasbourg. L'avancement de Louis-Philippe le remit à l'activité, comme capitaine d'état-major, et attaché au dépôt de la guerre. Conseiller général du Bas-Rhin, il fut successivement élu député du 3^e collège du département (Haguenau), le 21 juin 1834, par 254 voix (420 votants, 522 inscrits), contre 163 à M. Coulmann ; le 4 novembre 1837, par 307 voix (338 votants, 539 inscrits) ; le 2 mars 1839, par 304 voix (467 votants), et le 9 juillet 1842, par 212 voix (366 votants, 398 inscrits), contre 154 à M. Martin de Strasbourg. Quoi-

que candidat ministériel, M. de Schauenbourg montra une certaine indépendance. Il ne prit pas part au vote de l'Adresse de 1839, et fut avec M. Jobard l'un des auteurs de la proposition sur le costume des députés. Il vota ensuite pour le recensement, contre la dotation du duc de Nemours, contre les fortifications de Paris, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités, pour l'indemnité Pritchard et contre la proposition Rénusat. Il fut nommé pair de France le 4 juillet 1846, et officier de la Légion d'honneur le 5 mai 1847. La révolution de février le rendit à la vie privée ; il fut mis à la retraite, comme chef d'escadron d'état-major, le 7 décembre 1848.

SCHOPPERS (LOUIS-JOSEPH LECLERC), député en 1789, et au Conseil des Cinq-Cents, né à Lille (Nord) le 23 avril 1758, mort à Lille à une date inconnue, était négociant à Lille quand il fut élu, le 3 avril 1789, député du tiers aux États Généraux par le bailliage de Lille. Il vota avec la majorité réformatrice, et reparut, comme député du Nord, au Conseil des Cinq-Cents, le 25 germinal an VI ; il s'y montra favorable aux idées républicaines, et fut au nombre des députés exclus de la représentation nationale à la suite du coup d'État de brumaire. Il ne joua plus désormais aucun rôle politique.

SCHERER (BARTHÉLEMY-LOUIS-JOSEPH), ministre de la Guerre, né à Delle (Haut-Rhin) le 18 décembre 1747, mort à Channy (Aisne) le 19 août 1804, fils d'un boucher, s'engagea au service de l'Autriche, parvint lentement au grade d'aide-major, déserta à Mantoue, et vint en France où il réclama une situation équivalente. Nommé, en 1780, capitaine au régiment d'artillerie provincial de Strasbourg, il fut promu major en 1785, passa avec M. de Maillebois au service de la Hollande, retourna comme capitaine dans l'armée française en 1792, et fut attaché comme aide-de-camp au général Desprez-Crassier, puis au général Beauharnais. Promu général de division le 28 janvier 1794, il reçut de Pichegru le commandement d'un corps d'armée, s'empara de Landrecies (16 juillet), du Quesnoy, de Condé et de Valenciennes (12-29 août), contribua avec Jourdan au succès des combats de la Chartreuse et d'Aldenhoven, devint général en chef de l'armée des Alpes (brumaire an III), et fut placé ensuite à la tête de l'armée des Pyrénées-Orientales, puis de l'armée d'Italie, où il se distingua particulièrement à la bataille de Loano (24 novembre 1795), mais où sa mollesse comme administrateur donna l'aire à ses rivaux. Le Directoire le destitua (23 février 1796) et le remplaça par le général Bonaparte, alors presque inconnu. Scherer ne tarda pas d'ailleurs à être rappelé à l'activité. Chargé d'inspecter l'armée de l'intérieur, puis celle du Rhin, il accepta (7 thermidor an V, 23 juillet 1797) les fonctions de ministre de la Guerre, qu'il occupa jusqu'au 3 ventôse an VII. Il s'attira encore, par la désorganisation complète où il jeta tous les services, des inimitiés redoutables. Ayant accepté de nouveau, en 1799, et dans des conditions très défavorables, le commandement de l'armée d'Italie, il tenta de passer l'Adige en masquant son mouvement par une attaque du général Sérurier contre Vérone et d'isoler les ailes de l'armée autrichienne ; mais il échoua devant des forces supérieures, et, après avoir perdu la ba-

taille de Magnano, dut battre en retraite sur le Mincio, puis sur l'Adda. Le Directoire rappela Scherer et le remplaça par Moreau. Très violemment attaqué, Scherer répondit à ses accusateurs par la publication d'un compte rendu de sa gestion ministérielle (1799), et d'un *Précis des opérations militaires de l'armée d'Italie depuis le 21 ventôse jusqu'au 7 floréal de l'an VII*. Après avoir vainement réclamé de Bonaparte premier Consul un examen public des imputations portées contre lui, Scherer se retira à Chauny, où il mourut (1804).

SCHERER (HENRI-ADOLPHE-EDMOND), représentant en 1871, sénateur de 1875 à 1889, né à Paris le 8 avril 1815, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 16 mars 1889, fils d'un banquier suisse établi à Paris, fit ses études au collège Bourbon, et suivit ensuite des cours de droit et de théologie protestants. Reçu docteur en théologie en 1843, il fut chargé, de 1845 à 1850, d'une chaire d'exégèse à l'École évangélique de Genève, et rédigea en même temps un journal protestant intitulé *la Réformation au XIX^e siècle*; il donna sa démission en 1850, pour rester indépendant, et adhéra pleinement au mouvement libéral qui se produisit dans le protestantisme français. M. Scherer ne débuta dans la vie parlementaire qu'aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, comme représentant de Seine-et-Oise, élu, le 4^e sur 5, par 47,967 voix (31,393 votants et 132,703 inscrits). Il s'était fait connaître en France par de nombreux écrits tels que: *Mélanges de critique religieuse* (1850); *De l'état actuel de l'Église réformée*; *Esquisse d'une théorie de l'Église chrétienne*; *Études critiques sur la littérature contemporaine*, etc. Il prit place au centre gauche de l'Assemblée, fut vice-président de ce groupe (1873), soutint la politique de Thiers, se prononça contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, lutta contre le « gouvernement de combat », et eut personnellement des démêlés avec M. de Broglie, ministre de l'Intérieur, qui avait supprimé une dépêche privée envoyée par M. Scherer au *Daily News*, à propos du maintien du navire *l'Orénoque* dans les eaux de Civita Vecchia. Il vota contre le septennat, contre l'état de siège, la loi des maires, pour l'amendement Wallon et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Le 15 décembre 1875, M. Scherer fut élu, par l'Assemblée, sénateur inamovible, le 5^e sur 75, par 313 voix (676 votants). Il collaborait depuis plusieurs années très assidûment au journal *le Temps*, où il insérait des travaux de critique et d'histoire et des articles politiques, lorsqu'il se sépara de ce journal en mai 1879. Il appartenait quelque temps ensuite à la rédaction du *National*. Dans la Chambre haute, M. Scherer vota contre la dissolution de la Chambre des députés (1877), contre le gouvernement du Seize-Mai, etc. Mais il se prononça également (1879) contre le retour des Chambres à Paris, et protesta, à ce sujet, contre les dispositions de la majorité. Il se déclara partisan de l'article 7 (1880), de la réforme du personnel judiciaire, fut rapporteur (juillet 1882) des crédits demandés au moment des affaires d'Égypte, défendit (octobre 1884), en qualité de président de la commission du projet de loi sur l'organisation du Sénat, l'inamovibilité sénatoriale, se prononça contre l'expulsion des princes, opina le plus souvent avec le centre gauche, et mourut à Versailles en 1889. Il était conseiller municipal de cette ville. Outre les ouvrages cités plus haut, M. Scherer avait donné de nom-

breux articles à la *Revue de théologie et de philosophie chrétienne*.

SCHERLOCK (SAUVEUR-FRANÇOIS-LOUIS), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né à Lyon (Rhône) le 1^{er} mars 1771, mort en 1800, s'engagea à la Révolution, fit la campagne de Belgique, et fut nommé adjudant général en l'an V et commandant du département de Vaucluse. Élu, le 23 germinal an VI, député de ce département au Conseil des Cinq-Cents; il y appuya le projet de Génissieu sur l'organisation du tribunal de Cassation et parla sur les fêtes nationales et sur le nouveau calendrier. Membre du comité de l'administration intérieure, il demanda que les députés en congé fussent privés de leur traitement pendant leur absence, fit rapporter l'arrêté relatif à l'examen des élections des juges, vota pour l'impôt sur le sel, proposa de dénoncer l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt à toutes les puissances amies et ennemies, parla sur les meurtres commis en Vaucluse et sur la liberté de la presse, fut rapporteur du comité chargé d'organiser la garde nationale, et défendit les ex-directeurs Merlin, La Revellière et Treillard. Rallié au 18 brumaire, il fut élu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député de Vaucluse au Corps législatif, où il fut membre du comité militaire; il mourut à la fin de la première session.

SCHURER KESTNER (AUGUSTE), représentant en 1871 et membre du Sénat, né à Mulhouse (Haut-Rhin) le 11 février 1833, suivit les cours de l'École de médecine de Paris, s'adonna spécialement à l'étude de la clinique, et fut appelé en 1870 à diriger à Thann l'établissement industriel de son beau-père, M. Kestner, décédé. D'opinions républicaines, M. Schurer-Kestner, qui s'était mêlé sous l'Empire aux campagnes de l'opposition démocratique et qui avait encouru de ce chef plusieurs condamnations, notamment quatre mois de prison et 2,000 francs d'amende en 1862, fut nommé, pendant la guerre, par le gouvernement de la Défense nationale, directeur de l'établissement pyrotechnique de Cette. Élu, le 8 février 1871, représentant du Haut-Rhin à l'Assemblée nationale, le 9^e sur 11, par 39,605 voix (74,128 votants, 123,622 inscrits), il vota à Bordeaux contre les préliminaires de paix et donna sa démission comme ses collègues des départements annexés. Mais l'élection complémentaire de la Seine du 2 juillet suivant le fit rentrer au parlement, le 14^e sur 21, par 108,038 voix (290,823 votants, 458,774 inscrits). Très lié avec Gambetta, il prit place à ses côtés dans le groupe de l'Union républicaine, avec lequel il vota constamment. Il fut de ceux qui contribuèrent le plus à engager les républicains parlementaires dans les voies de la conciliation et de « l'opportunisme », et vota contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre la chute de Thiers au 24 mai, contre le septennat, l'état de siège, la loi des maires, le ministère de Broglie, pour les amendements Wallon et Pascal Duprat et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Élu, le 15 décembre 1875, par l'Assemblée nationale, sénateur inamovible, le 5^e sur 75, avec 341 voix (676 votants), il siégea à gauche, fut, en 1876, secrétaire de la Chambre haute, se prononça, en 1877, contre la dissolution de la Chambre des députés et contre le gouvernement du Seize-Mai, opina avec les républicains du Sénat pour l'article 7, pour la réforme judiciaire, pour le rétablissement du divorce, pour

les crédits du Tonkin, pour l'expulsion des princes, pour la nouvelle loi militaire, et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1839), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la Haute cour contre le général Boulanger. Il était devenu, lors de l'élection de Gambetta à la présidence de la Chambre, président du conseil d'administration du journal la *République française*. M. Scheurer-Kestner a publié, de 1863 à 1866, plusieurs travaux dans le *Bulletin de la Société chimique de Paris* et de nombreux mémoires dans les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, dans les *Annales de chimie et de physique*, dans les *Bulletins de la Société industrielle de Mulhouse*, etc.

SCHIMMELPENNINCK (ROGER-JEAN, COMTE), membre du Sénat conservateur, né à Deventer (Hollande) le 31 octobre 1761, mort à Amsterdam (Hollande) le 15 février 1825, d'une famille riche, fit de bonnes études classiques et se fit recevoir avocat à l'université de Leyde. Mêlé aux troubles politiques de 1785 et de 1786, il se prononça modérément pour les réformes, fut placé en 1795 à la tête de la municipalité d'Amsterdam, parvint à maintenir l'ordre, et refusa de siéger dans la deuxième convention, que dominait le parti révolutionnaire. Quand, le 12 mai 1793, ce parti fut renversé, Schimmelpenninck fut envoyé en mission auprès du Directoire français et conserva les fonctions d'ambassadeur à Paris. Ministre plénipotentiaire au congrès d'Aniens (1802), il fut ensuite appelé à l'ambassade de Londres, s'appliqua surtout à obtenir la neutralité de la république batave, lors de la guerre entre la France et l'Angleterre, mais ne put y parvenir. Rappelé, il se retira dans ses terres et s'y occupa quelques temps de travaux littéraires et agricoles; mais il fut bientôt chargé de représenter son gouvernement à Paris. L'Empire venait d'être proclamé; Napoléon le fit nommer chef inamovible du gouvernement hollandais avec le titre de grand-pensionnaire (1805), jus qu'au moment où la Hollande fut cédée au royaume pour Louis Bonaparte, frère de l'empereur. Schimmelpenninck n'approuva point ces actes, et se condamna à une retraite absolue pendant tout le règne du nouveau monarque. Mais Napoléon le gagna à sa cause en le nommant (30 décembre 1810) membre du Sénat conservateur, puis (10 avril 1811) comte de l'Empire et grand trésorier de l'ordre de la Toison d'or. Il adhéra d'ailleurs à la chute du gouvernement impérial, devint, en 1815, membre de la première chambre des États-Généraux, et mourut en 1825, presque complètement aveugle.

SCHIRMER (JEAN-LOUIS, BARON), député en 1791, né à Landser (Haut-Rhin) le 18 septembre 1739, mort à Colmar (Haut-Rhin) le 25 décembre 1814, était avocat au conseil souverain d'Alsace au moment de la Révolution. Il en adopta les principes, devint juge au tribunal de district et membre de l'administration départementale, et fut élu, le 4 septembre 1791, député du Haut-Rhin à l'Assemblée législative, le 6 sur 7, par 221 voix (391 votants). Il fit partie du comité des relations extérieures, fit rejeter la demande d'extradition de Bargum et Shlups, réclamés par l'Autriche, et sursoit à l'exécution du traité d'échange conclu avec l'électeur de Trèves. Juge au tribunal du département du Haut-Rhin le 26 vendémiaire an IV, il se rallia au 18 brumaire, et fut nommé

président de la cour d'appel du Haut-Rhin le 24 prairial an VIII, membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, baron de l'Empire le 10 avril 1811, et premier président à la cour impériale de Colmar le 10 juin 1811. La première Restauration le confirma dans ces dernières fonctions. Il mourut quelques mois après.

SCHIRMER (DOMINIQUE), député au Conseil des Anciens et au Corps législatif, né à Landser (Haut-Rhin) en 1710, mort à Colmar (Haut-Rhin) le 23 février 1805, frère du précédent, fut élu, le 24 germinal an VI, député du Haut-Rhin au Conseil des Anciens, où son rôle fut peu important. Rallié au 18 brumaire, il fut élu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député du Haut-Rhin au Corps législatif, en sortit en l'an XII, et devint, le 5 germinal de cette dernière année, directeur des droits réunis dans le Haut-Rhin. Il mourut moins d'un an après.

SCHLOSSER (PIERRE-JEAN-BAPTISTE), représentant du peuple en 1848, né à Blienschwiller (Bas-Rhin) le 27 juin 1808, mort à Dombach (Bas-Rhin) le 21 novembre 1857, notaire à Dombach, maire de la commune, connu pour ses idées libérales, fut nommé, à la révolution de 1848, sous-commissaire du gouvernement provisoire à Schlestadt. Élu, le 23 avril 1848, représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée Constituante, le 4 sur 15, par 98,230 voix (123,968 votants, 132,186 inscrits), il fit partie du comité de l'agriculture et du crédit foncier, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, pour l'incompatibilité des fonctions, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Râteau, contre l'interdiction des clubs et contre l'expédition de Rome. Hostile à la politique de l'Élysée et non réçu à la Législative, il reprit, à Dombach, ses fonctions de notaire.

SCHMITS (LOUIS-JOSEPH, BARON), député en 1789, représentant aux Cent-Jours, né à Château-Salins (Meurthe) le 8 septembre 1758, mort à Château-Salins le 18 juillet 1819, « fils de Gaspard Schmits, marchand à Château-Salins, et d'Anne-Françoise Cretaille », était avocat et greffier du bailliage de Château-Salins, quand il fut élu, le 30 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux, par le bailliage de Sarreguemines. Il fut adjoint au doyen des communes, prêta le serment du Jeu de paume, et ne joua à l'Assemblée qu'un rôle assez effacé. Il rentra dans la vie privée après la session, et, sous le Consulat, devint conservateur des Eaux et Forêts et conseiller général de la Meurthe. Il montra toujours un grand dévouement pour la personne de l'empereur qui le nomma baron. Élu, le 10 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par l'arrondissement de Château-Salins, avec 31 voix (55 votants), il demanda, après Waterloo, la reconnaissance de Napoléon II, fut destitué de ses fonctions au retour de Gand, et ne reparut plus sur la scène politique.

SCHMITT (JEAN-PHILIPPE), représentant en 1848, né le 13 mars 1790, mort à une date inconnue, était homme de lettres à Paris. Il entra dans les bureaux du ministère des cultes, et parvint aux fonctions de chef de division, tout en publiant quelques ouvrages, tels que

le *Catéchisme des ouvriers*. Élu le 23 avril 1842, représentant du département de la Seine à l'Assemblée constituante, le 25 sur 34, par 124,333 voix (267,883 votants, 399,191 inscrits), il eut à peine le temps de siéger. M. de Grammont, au nom du 14^e bureau, ayant fait voter dès le 4 mai, jour de l'ouverture de la session, l'ajournement de la validation de M. Schmitt. « Une question assez grave, dit-il, avait nécessité la nomination d'une commission spéciale. » Le surlendemain, 6 mai, M. Guorin (de la Haute-Saône) vint conclure formellement à l'annulation de l'élection. « Le sieur Schmitt, comme l'appela le rapporteur, publiciste de son état, se serait présenté aux suffrages des électeurs comme ouvrier porcelainier et aurait bénéficié de la confusion qui s'établit entre lui et un homonyme, réellement ouvrier manuel. » Malgré quelques observations de M. Randolug en faveur de M. Schmitt, puis du président Buchez, de MM. Boujean, Deslograis, Foy, etc., l'élection de M. Schmitt fut annulée à l'unanimité, et l'Assemblée décida qu'un nouvel appel serait fait aux électeurs pour le remplacer.

SCHNEEGANS (AUGUSTE-PIERRE-FRANÇOIS), représentant en 1871, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 9 mars 1835, fit de brillantes études classiques et fut reçu licencié ès lettres à Strasbourg en 1856. Secrétaire rédacteur de la commission européenne du Danube, il visita l'Autriche, la Grèce, la Turquie, et fut attaché, sous l'Empire, à la rédaction du *Courrier du Bas-Rhin* et à celle du journal le *Temps*. Lors des événements de 1870-71, M. Schneegans était conseiller municipal de Strasbourg et adjoint au maire. Il passa quelque temps en Suisse, après l'entrée des Allemands dans sa ville natale, et fut élu, le 8 février 1871, représentant du Bas-Rhin à l'Assemblée nationale, le 6^e sur 12, par 65,632 (101,741 votants, 115,183 inscrits). Il se rendit à Bordeaux, vota contre la paix et donna sa démission de représentant. Rédacteur du *Journal de Lyon* d'avril 1871 à août 1873, il retourna en Alsace, et fit sa soumission au gouvernement allemand, se bornant à réclamer pour son pays une sorte d'autonomie administrative. Député au Reichstag de l'Empire (janvier 1877), et membre du consistoire supérieur protestant, il finit par entrer (1880) dans l'administration centrale de l'Alsace-Lorraine. On a de M. Schneegans des *Contes en français* et un livre sur la *Guerre en Alsace* (1871), puis en allemand : *Organisation de l'enseignement supérieur en Alsace-Lorraine* (1877).

SCHNEIDER (ANTOINE-VIRGILE, CHEVALIER), député de 1831 à 1847 et ministre, né à Sarreguemines (Moselle) le 22 mars 1779, mort à Paris le 11 juillet 1847, fils d'un médecin, suivit, en l'an VII, les cours de l'École polytechnique. Un mémoire sur Corfou adressé à Bonaparte lui valut d'être nommé surnuméraire du génie. Lieutenant pendant la campagne de Pologne, capitaine en Espagne en 1808, il prit part aux sièges de Saragosse et de Figuières, fut créé chevalier de l'Empire le 23 février 1811, devint aide de camp de Clarke, remplit une mission dans les îles Ionniennes, fit la campagne de Russie, et fut enfermé à Dantzig, en 1813, avec Rapp. Prisonnier de guerre à la capitulation, il entra en France à la paix, et fut, pendant les Cent-Jours, colonel et chef d'état-major de Rapp, qui commandait le 5^e corps chargé de couvrir le Rhin. Mis en non-activité à la seconde Restauration, rappelé au service en 1819, il

prit part à la campagne d'Espagne et particulièrement au siège de Pampelune en 1823, comme colonel du 20^e léger. Maréchal de camp le 22 mai 1825, il fit l'expédition de Morée, où il dirigea les opérations de siège, et gagna la croix de grand officier de la Légion d'honneur (22 février 1829). Commandant en chef des troupes d'occupation en remplacement du maréchal Maison, il reçut, à l'époque de son rappel, une épée d'honneur du gouvernement grec, fut promu lieutenant-général le 12 août 1831, et nommé directeur du personnel et des opérations militaires au ministère de la Guerre, le 29 novembre 1832. Élu, le 21 juin 1831, député du 6^e collège de la Moselle (Sarreguemines), par 94 voix (119 votants, 231 inscrits), contre 51 à M. Lallemand; réélu, le 4 novembre 1837, par 139 voix (163 votants, 260 inscrits), et le 2 mars 1839, par 136 voix (153 votants), il siégea dans la majorité et vota contre la loi de disjonction, contre le ministère Molé, pour la dotation du duc de Nemours, pour le recensement, contre les incompatibilités, contre les fortifications de Paris, et contre l'adjonction des capacités. Nommé ministre de la Guerre le 19 mai 1839, il dut se représenter devant ses électeurs qui lui renouvelèrent son mandat, le 8 juin 1839, par 127 voix (132 votants). Durant son passage aux affaires, jusqu'au 1^{er} mars 1840, il améliora le sort des officiers, et réorganisa l'état-major général et la remonte. Le 29 novembre 1840, il eut le commandement des troupes de la division extérieure de Paris qui coopérèrent aux travaux de fortification de la capitale, et, le 17 juillet 1841, la présidence du comité d'infanterie. Réélu dans son collège, le 9 juillet 1842, par 163 voix (210 votants, 279 inscrits), contre 13 à M. Lallemand, et, le 1^{er} août 1846, par 254 voix (302 votants, 396 inscrits), il continua de siéger dans la majorité; il vota contre l'indemnité Pritchard et contre la proposition Rémusat. Décédé en juillet 1847, il fut remplacé, le 21 août suivant, par M. Guérin. Grand-croix de la Légion d'honneur du 11 avril 1844. On a de lui : *Histoire et description des îles Ionniennes* (anonyme, Paris, 1823); *Résumé des attributions et devoirs de l'infanterie légère en campagne* (1823); il a aussi collaboré au *Spectateur militaire*.

SCHNEIDER (FRANÇOIS-ANTOINE), député de 1842 à 1845, né à Nancy (Meurthe) le 23 octobre 1802, mort au Creuzot (Saône-et-Loire) le 3 août 1845, fils d'Antoine Schneider et de Catherine Durand, et neveu du précédent, devint, après des débuts modestes d'employé dans la Lanque Seillière, gérant, avec son frère, de l'établissement métallurgique du Creuzot, dont il partagea avec lui la direction et les bénéfices (1839). Maire du Creuzot, conseiller général du canton de Couches et Montcenis (1842), il fut élu, le 9 juillet 1842, député du 5^e collège de Saône-et-Loire (Autun), par 233 voix (328 votants, 434 inscrits), contre 101 à M. de Montépin, député sortant. Il soutint le gouvernement de Louis-Philippe, appartint à la majorité ministérielle, et, décédé en août 1845, fut remplacé, le 13 septembre suivant, par son frère, qui suit.

SCHNEIDER (JOSEPH-EUGÈNE), député de 1845 à 1848, ministre, député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Bidoströff (Meurthe) le 29 mars 1805, mort à Paris le 27 novembre 1875, frère du précédent, perdit son père de bonne heure, et dut accepter un modeste em-

ploi d'abord dans une maison de commerce de Reims, puis dans la maison de banque du baron Sellière; il se distingua par son aptitude aux affaires, et devint, à vingt-cinq ans, directeur des forges de Bazailles. Lorsque son frère (1833) fut nommé directeur gérant du Creuzot, M. Eugène Schneider lui fut adjoint comme co-gérant (1833); il contribua puissamment à la prospérité de cet établissement. Son frère mort, M. Schneider fut élu à sa place conseiller général de Couches et Montcenis, puis (13 septembre 1845) député du 5^e collège de Saône-et-Loire (Autun), par 277 voix (373 votants, 477 inscrits), contre 80 à M. Guyton, avocat, et 11 au général Changarnier. Seul directeur du Creuzot, il acquit bientôt une haute situation industrielle. Membre du conseil général des manufactures, M. Schneider fut réélu député, le 1^{er} août 1846, par 236 voix (414 votants, 515 inscrits), contre 151 au général Changarnier et 56 à M. Guyton. Il appuya jusqu'à la fin du règne la politique de Guizot, et appartint constamment à l'opinion conservatrice. Il se présenta sans succès, en 1848, à l'Assemblée constituante, et, en 1849, à la Législative. Mais, le 20 janvier 1851, L.-N. Bonaparte, président de la République, appela M. Schneider à faire partie d'un cabinet intermédiaire, avec le portefeuille de l'Agriculture et du Commerce, qu'il conserva jusqu'au 10 avril suivant. M. Schneider fut alors nommé commandeur de la Légion d'honneur. Partisan du coup d'Etat du 2 décembre 1851, il devint membre de la Commission consultative, et fut élu, le 29 février 1852, comme candidat officiel, député de la 2^e circonscription de Saône-et-Loire au Corps législatif, par 21,333 voix (24,469 votants, 38,408 inscrits). Rapporteur du budget (session de 1853), il fit un séduisant tableau de la prospérité financière, non sans s'élever « contre l'esprit d'entreprise qui tourne à la spéculation, contre les fortunes subites qui excitent outre mesure l'imagination et occasionnent des entraînements et des excès regrettables »; il blâma aussi l'excès de centralisation, la substitution de l'Etat à l'initiative privée, et le trop grand nombre des fonctionnaires. Il obtint successivement sa réélection : le 22 juin 1857, par 20,832 voix (20,995 votants, 39,219 inscrits); le 1^{er} juin 1863, par 21,049 voix (21,601 votants, 35,099 inscrits); le 24 mai 1869, par 19,129 voix (30,975 votants, 38,608 inscrits). D'abord vice-président de l'Assemblée, il fut appelé, par décret, à la présidence en 1867, après la mort de M. Walewski. Dans les dernières années de l'Empire, M. Schneider s'associa aux tentatives de retour aux formes parlementaires, contribua par ses conseils à faire écarter du ministère M. Rouher, et manifesta même l'intention de quitter la présidence du Corps législatif parce que la croix de grand-officier de la Légion d'honneur venait d'être donnée à un des chefs du parti autoritaire, M. Jérôme David (1869). Il consentit à reprendre sa démission sur les instances de l'empereur, et fut renommé président, cette fois à l'élection (1869-1870). M. Schneider eut plus d'une fois à lutter, comme président, contre les orateurs de l'opposition; il dirigea, le 4 septembre 1870, les débats de la dernière séance du Corps législatif. Lorsque la salle fut envahie par le peuple, il l'exhorta à se retirer et à laisser les députés délibérer paisiblement. Il se réclama, dans cette circonstance, de l'appui de Gambetta, qui donnait à la foule les mêmes conseils. Mais, devant l'inutilité de ses avis, M. Schneider descendit du fauteuil, et quitta l'Assemblée. Il passa ses dernières

années dans une retraite absolue, au point de vue politique. Régent de la Banque de France, président du conseil d'administration de plusieurs grandes sociétés industrielles, c'est surtout comme directeur de l'usine du Creuzot, dont il a renouvelé l'outillage et considérablement accru l'importance, que M. E. Schneider passe pour avoir montré des capacités de premier ordre. Frappé, en 1874, d'une attaque d'apoplexie, il resta presque complètement paralysé, et succomba le 27 novembre 1875. Grand-croix de la Légion d'honneur (1863).

SCHÖLCHER (Victor), représentant en 1848, en 1849 et en 1871, membre du Sénat, né à Paris le 22 juillet 1804, fils d'un fabricant de porcelaine, fit ses études à Louis-le-Grand et entra de bonne heure dans le journalisme. Indépendant par sa fortune, il visita, en 1829, l'Amérique du Nord, prit en main, à son retour, la cause de l'abolition de l'esclavage, signa en 1832, dans *l'Artiste*, le compte rendu du salon de peinture, et fit une vive opposition au gouvernement de Juillet dans la *Revue républicaine*, la *Revue indépendante*, le *Journal du Peuple*, la *Réforme*, etc. Il retourna aux Antilles (1840), parcourut l'Egypte, la Grèce, le Sénégal, vint en France le 3 mars 1848, et fut immédiatement nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Marine; il prépara, en cette qualité, le décret qui abolissait l'esclavage dans nos colonies. Elu, le 9 août 1848, représentant de la Martinique à l'Assemblée nationale, le 3^e et dernier, par 19,117 voix sur 29,698 votants, et, treize jours après (22 août), représentant de la Guadeloupe, le 2^e sur 3, par 16,033 voix sur 33,731 votants, il opta pour la Martinique, fit partie du comité de l'Algérie et des colonies, prit place à la Montagne dont il fut vice-président, parla en faveur des noirs, demanda l'élection des officiers dans l'armée jusqu'au grade de capitaine, déposa un amendement par lequel les compagnies de chemin de fer furent obligées de clore les voitures de troisième classe, réclama l'abolition de la peine de mort, et se prononça pour l'abolition du remplacement militaire, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour le droit au travail, pour l'ensemble de la Constitution, contre l'expédition de Rome, pour la suppression de l'impôt du sel, contre la proposition Râteau, pour la demande de mise en accusation du président et des ministres, pour l'abolition de l'impôt des boissons; il s'abstint sur l'ordre du jour en faveur de Cavaignac, et sur la mise en liberté des transportés (26 mai 1849), qui fut rejetée faute de quatre voix. Réélu, le 24 juin 1849, représentant de la Guadeloupe à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 2, par 14,098 voix sur 18,478 votants et 29,375 inscrits, après avoir échoué, vingt jours auparavant (3 juin) à la Martinique, avec 3,617 voix sur 17,328 votants, il vit son élection invalidée; mais il fut réélu, à la Guadeloupe, le 13 janvier 1850, par 15,161 voix sur 18,196 votants et 23,526 inscrits. Il continua de siéger et de voter avec la minorité républicaine, et il fut l'un des sept représentants qui, lors du coup d'Etat de décembre, accompagnèrent Baudin sur la barricade où ce dernier trouva la mort. Expulsé de France, il se retira en Angleterre, refusa de profiter de l'amnistie de 1853, et ne retourna à Paris qu'à la fin d'août 1870. Colonel d'état-major de la garde nationale après le 4 septembre, membre de la commission des barricades, commandant en chef de la légion d'artillerie, il signa, le 31 octobre,

la proclamation qui autorisait l'élection du conseil municipal, et qui fut annulée par le gouvernement. En 1871, une triple élection l'envoya siéger à l'Assemblée nationale : le 8 février, il fut élu dans la Seine, le 10^e sur 43, par 149,991 voix sur 328,970 votants et 517,353 inscrits; le 12 mars, à la Martinique, le 1^{er} sur 2, par 4,831 voix sur 5,827 votants et 35,520 inscrits; le 2 avril, à la Guyane, par 2,762 voix sur 3,682 votants et 5,735 inscrits. Il opta pour la Martinique, prit place à l'extrême-gauche de l'Assemblée de Bordeaux, et vota contre la paix. Lors que éclata l'insurrection communale du 18 mars, M. Schulercher fut remplacé par les maires de Paris à la tête de la légion d'artillerie, et fit de vains efforts pour amener une entente entre Paris et Versailles. Arrêté par ordre de la Commune, il fut remis en liberté trois jours après, et revint prendre sa place à l'extrême-gauche à l'Assemblée de Versailles. Il se prononça contre l'abrogation des lois d'exil, contre la pétition des évêques, contre le pouvoir constituant de l'Assemblée, pour le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre l'admission à titre définitif des princes d'Orléans dans l'armée, contre le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Le 16 décembre 1875, l'Assemblée nationale l'élut sénateur inamovible, le 68^e sur 75, par 306 voix sur 590 votants. Il se fit inscrire à l'Union républicaine, refusa la dissolution de la Chambre demandée par le cabinet du 16 mai (juin 1877), soutint la politique scolaire et coloniale des ministères républicains, renouvela (juillet 1876) sa proposition de l'abolition de la peine de mort, fut porté comme s'étant abstenu sur l'expulsion des princes, mais déclara qu'il avait voté pour, combattit la relégation des récidivistes surtout à la Guyane, et se prononça, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour la procédure de la haute cour contre le général Boulanger; il s'abstint sur le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse. On a de lui un grand nombre de publications sur la question de l'esclavage, quelques écrits politiques, parmi lesquels on ne doit pas compter les *Amours de Napoléon III* publiées sous son nom par un éditeur belge qu'il poursuivit de ce chef devant les tribunaux; quelques brochures écrites en anglais, telles que *Vie de Tacetel* (1857), le *Repos du dimanche* (1870), etc. Il a dirigé, en octobre 1882, le *Moniteur des colonies*, et s'est signalé par des dons d'objets ou de livres rares et curieux à plusieurs bibliothèques, au Conservatoire de musique, à l'École des Beaux-Arts, etc.

SCHONEN (AUGUSTIN-JEAN-MARIE, BARON DE), député de 1827 à 1837 et pair de France, né à Saint-Denis (Seine) le 12 février 1782, mort à Paris le 4 décembre 1849, « fils de messire Caspard de Schonen, chevalier, major du 4^e régiment de l'état-major de l'armée, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de Marie-Louise de Salis », fit de brillantes études de droit et fut nommé en 1811 juge auditeur à la cour impériale de Paris. Pendant les Cent-Jours il remplit les fonctions d'avocat-général. La seconde Restauration le fit redescendre au poste de substitut; mais, en 1819, M. de Schonen, bien qu'ancien membre de la Vente suprême des Carbonari, fut promu conseiller à la cour royale, et, dans l'exercice de cette charge inamovible, fit preuve d'un libéralisme qui lui

valut dans le parti constitutionnel une certaine popularité. Élu, le 17 novembre 1827, député du 5^e arrondissement de Paris, par 814 voix (933 votants), contre 73 à M. Péan de Salut-Gilles, il siégea dans les rangs de l'opposition, avec laquelle il combattit le ministère Polignac, et vota l'Adresse des 221. Réélu, le 12 juillet 1830, par 913 voix (1,020 votants), contre 65 à M. Bonnet, il contribua de tous ses efforts au succès de la révolution; « Il n'est plus question, dit-il, lors de la réunion des protestataires dans les bureaux du *National*, il n'est plus question de discuter, mais d'agir; il faut traduire en actes les principes que nous avons proclamés; nous devons opposer la violence à la violence, et repousser la force par la force. » Membre de la commission municipale provisoire, il accompagna, avec deux autres commissaires, Charles X à Cherbourg, afin de surveiller son embarquement pour l'Angleterre. M. de Schonen devint, à la même époque, membre du conseil municipal de Paris et colonel de la 9^e légion de la garde nationale. Désigné comme liquidateur de l'ancienne liste civile, il fut appelé par Louis-Philippe au poste de procureur général à la cour des comptes. Il remplit encore les fonctions de président de la commission de surveillance de la maison royale de Charenton, de membre du conseil d'administration de l'institution des jeunes aveugles, etc. Réélu député, le 5 juillet 1831, par 411 voix (82 votants), contre 404 à M. Charlet, puis, le 21 juin 1834, par 262 voix (489 votants, 598 inscrits), contre 136 à M. Boutarel, il ne cessa de soutenir la politique conservatrice et gouvernementale, tant à la Chambre des députés dont il fut le vice-président en 1832, 1833 et 1834, qu'à la Chambre des pairs, où il fut appelé à siéger le 3 octobre 1837, au grand scandale de ses anciens amis politiques, moins bien pourvus par le nouveau pouvoir, qui ne manquèrent pas alors de lui reprocher son « apostasie ». La révolution de février 1848 le rendit à la vie privée. On a de M. de Schonen des brochures anonymes et des discours, entre autres celui qu'il prononça en 1827 aux obsèques de Manuel et qui valut des poursuites à l'éditeur et à l'imprimeur. Commandeur de la Légion d'honneur et décoré de la croix de juillet.

SCHRAMM (JEAN-PAUL-ADAM, VICOMTE), député de 1836 à 1839, pair de France, sénateur du second empire, ministre, né à Betlehem (Bas-Rhin) le 1^{er} décembre 1789, mort à la Courneuve (Seine) le 25 février 1834, fils « de M. Adam Schramm, général de brigade, baron de l'empire, chevalier des ordres royaux d'Italie, de Wurtemberg et de Saxe, commandant de la Légion d'honneur et le département du Bas-Rhin, et de dame Marie-Madeleine Violet », entra au service à quinze ans comme sous-lieutenant d'infanterie légère. Aide de camp de son père à Austerlitz, chevalier de la Légion d'honneur le 14 mars 1806, capitaine dans la garde en 1807, après le siège de Dantzig où il se signala par sa bravoure, blessé à Heilsberg, il passa en Espagne en 1808, revint à la grande armée au moment de la rupture avec l'Autriche, assista à Essling et à Wagram, et retourna à la fin de 1809 en Espagne, où il devint chef de bataillon au 2^e chasseurs-voltigeurs. Rappelé en 1812 à la grande armée, il fit la campagne de Russie, fut promu colonel au début de la campagne de Saxe, décida en partie de la victoire de Lutzen et fut fait baron de l'empire. Deux fois blessé et en danger de mort, il put cependant assister à la bataille de Dresde dans les rangs

de la jeune garde, s'y distingua par sa bravoure, et fut nommé général de brigade le 25 septembre 1813. Employé dans le corps d'armée de Gouvion-Saint-Cyr, il prit part au siège de Dresde, et fut, en violation de la capitulation, emmené prisonnier de guerre en Hongrie. Rentré en France à la paix, il resta sans emploi pendant la première Restauration; mais, aux Cent-Jours, il commanda le département de Maine-et-Loire et contribua à la défense de Paris. Fidèle à l'empire, il se retira après la seconde abdication, et vécut dans la retraite jusqu'en 1830. Il fut alors nommé conseiller d'Etat, commandant du Bas-Rhin (10 août), puis d'une brigade de Paris (31 décembre 1831). En cette qualité, il réprima énergiquement les tentatives insurrectionnelles des 5 et 6 juin 1832, et fut promu lieutenant général le 30 septembre suivant. Appelé à l'armée de Belgique, il commanda, pendant le siège d'Anvers, une division de réserve, et fut envoyé à Lyon, en 1834, pour réprimer l'émeute. Élu, le 23 janvier 1836, député du 6^e collège du Bas-Rhin (Wissembourg) par 71 voix (108 votants, 147 inscrits), il fut appelé peu après aux fonctions de directeur du personnel au ministère de la Guerre, et dut se représenter devant ses électeurs qui le renoumèrent, le 22 octobre 1836, par 74 voix (110 votants, 149 inscrits). Réélu de nouveau, le 4 novembre 1837, par 77 voix (111 votants, 152 inscrits), et nommé pair de France le 7 mars 1839, il ne put, en raison de ses fonctions militaires, se mêler activement aux débats politiques; néanmoins, il vota pour les lois d'apanage et de disjonction et pour le ministère Molé. A la fin de 1839, il fut envoyé en Algérie comme chef d'état-major, fut blessé à la Mouzaia et fit l'expédition de Miliana. Après le départ du maréchal Valée, il remplit, du 19 janvier au 25 mars 1841, les fonctions de général gouverneur. A son retour en France, il fut créé comte par le roi, reprit alors sa place à la Chambre des pairs, présida diverses commissions militaires, et prépara l'ordonnance du 10 mai 1844 sur l'administration des corps de troupes. Schramm resta étranger aux événements de février 1848. Le 22 octobre 1850, le prince Louis-Napoléon lui confia le ministère de la Guerre, qu'il abandonna, le 9 janvier 1851, pour ne pas signer la révocation du général Changarnier; il fut remplacé par le général Rognault de Saint-Jean-d'Angely. Nommé sénateur le 26 janvier 1852, il parut peu à la Chambre haute. Grand-croix de la Légion d'honneur du 17 août 1840, il a présidé, depuis 1847, le comité consultatif d'infanterie. Un décret spécial d'août 1880 l'avait maintenu sur le cadre d'activité, comme ayant commandé en chef devant l'ennemi.

SCHUTZENBERGER (GEORGES-FRÉDÉRIC), député de 1842 à 1845, né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 8 avril 1799, mort à Strasbourg le 24 janvier 1859, fit son droit et fut reçu agrégé en 1829. Devenu professeur à la faculté de Strasbourg, maire de cette ville et conseiller général, il fut élu, le 9 juillet 1842, député du 2^e collège du Bas-Rhin (Strasbourg), par 223 voix (311 votants, 404 inscrits). Il prit place au centre gauche, vota contre l'indemnité Pritchard, donna sa démission, et fut remplacé, le 26 juillet 1845, par M. Renouard de Bussière. Chevalier de la Légion d'honneur, il reprit ses fonctions à la faculté de droit de Strasbourg et les exerça jusqu'à sa mort.

SCHWENT (ÉTIENNE-FRANÇOIS-JOSEPH), CHEVALIER DE SAINT-ÉTIENNE, député en 1789,

né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 6 septembre 1748, mort à Paris le 6 juillet 1820, était syndic de la noblesse de la Basse-Alsace, quand il fut élu, le 8 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par la ville de Strasbourg, avec 97 voix (126 votants). Il prêta le serment du Jeu de paume, se montra favorable aux réformes, fit partie du comité des Finances, et vota avec le côté gauche; le 30 octobre 1790, il s'opposa à ce qu'on suspendit les poursuites contre Westermann, accusé d'être l'un des auteurs des troubles de Haguenau. Élu, pendant la session, membre de l'administration du département du Bas-Rhin (3 juillet 1790), il vit cette nomination annulée et n'exerça ensuite de fonctions publiques qu'après le 15 brumaire, auquel il s'était rallié. Conseiller de préfecture le 1^{er} germinal an VIII, juge au tribunal de cassation le 11 germinal an VIII, membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, il fut créé chevalier de l'empire le 10 septembre 1808, et remplit jus qu'à sa mort ses fonctions à la cour de cassation, avec le titre de conseiller, depuis la réorganisation de 1811.

SCHYLER (JEAN-HENRY), député au Corps législatif de 1852 à 1857, né à Bordeaux le 20 février 1801, mort à Bordeaux (Gironde) le 15 juin 1873, prit dans cette dernière ville la direction de l'importante maison de vins Schröder et Schyler fondée par son grand-père en 1730. Élu, le 29 février 1852, député de la 4^e circonscription de la Gironde au Corps législatif, par 21,336 voix (22,893 votants, 37,533 inscrits), contre 781 à M. Ducloux, il siégea à droite et opina avec la majorité dynastique jusqu'en 1857. A cette époque, il quitta la vie politique.

SCOTTI (ALBERT), député au Corps législatif en 1868, né à Palsanco (Italie) le 2 août 1763, mort à une date inconnue, était maire de sa ville natale, quand il fut nommé par l'empereur, le 21 septembre 1868, député du Taro au Corps législatif, sur la liste composée par le préfet du département. Il en sortit aux traités de 1814.

SCRÉPEL (ACHILLE), député de 1876 à 1885, né à Roubaix (Nord) le 22 janvier 1822, industriel et filateur dans sa ville natale, sans antécédents politiques, fut élu, le 16 juillet 1876, député de la 3^e circonscription de Lille, en remplacement de M. Deréguaucourt décédé, par 5,236 voix (9,569 votants, 11,395 inscrits), contre 4,221 à M. Catteau. Il prit place à la gauche républicaine, fut l'un des 363 députés qui, au 16 mai, refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie, et fut réélu, comme tel, le 14 octobre 1877, par 5,252 voix (10,413 votants, 11,721 inscrits), contre 5,070 à M. Catteau. Son mandat lui fut renouvelé, le 4 septembre 1881, au second tour, par 5,651 voix (10,869 votants, 14,417 inscrits), contre 5,188 à M. Catteau. Il continua de siéger dans la majorité républicaine, appuya la politique scolaire et coloniale des ministères républicains, et, porté sur la liste républicaine du Nord, le 4 octobre 1885, échoua avec 116,667 voix, sur 292,696 votants.

SCRIVE (ALBERT-FRANÇOIS-JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Lille (Nord) le 4 janvier 1754, mort à Lille le 23 février 1803, conservateur des hypothèques à Lille, fut élu, le 25 germinal an V, député du Nord au Conseil des Cinq-Cents, par 259 voix (391 votants). Il prit place parmi les modérés, fut membre de diverses commissions et vit son élection

annulée au 18 fructidor. Rallié au 13 brumaire il devint, le 18 floréal an VIII, sous-préfet de Lille, et mourut en fonctions.

SÉBASTIANI (HORACE-FRANÇOIS-BASTIEN), COMTE DE LA PORTA, représentant aux Cent-Jours, député de 1819 à 1824, de 1826 à 1844, ministre, né à la Porta (Corse) le 15 novembre 1772, mort à Paris le 20 juillet 1851, fils de Joseph-Marie Sébastiani, tailleur, et de la signora Maria Pietra, fut élevé par un oncle prêtre, et destiné à l'état ecclésiastique. Obligé de passer en France à cause des troubles, il fut nommé sous-lieutenant d'infanterie (août 1789), suivit son bataillon en Corse en 1793, comme lieutenant, servit d'agent militaire aux représentants en mission, passa (1794) à l'armée des Alpes, comme aide-de-camp du général Casabianca, et fut nommé capitaine au 9^e dragons. Il se distingua à Arcole, fut promu chef d'escadron (septembre 1797), puis chef de brigade (avril 1799), et fut fait prisonnier à Verderio. Rendit à la liberté, et attaché au général Bonaparte, dont il se prétendit depuis le parent, il coopéra au coup d'Etat de brumaire, se battit à Marengo, fut chargé d'une mission en Turquie et en Egypte en 1802, fut nommé, au retour, général de brigade (août 1803), et envoyé à l'armée des côtes de Bretagne. Blessé à Austerlitz, et fait général de division (21 décembre 1805), il fut envoyé en ambassade à Constantinople, et décida la Turquie à déclarer la guerre à la Russie et à résister aux Anglais; il défendit lui-même la ville contre la flotte anglaise qui dut se retirer; mais la déposition du sultan Sélim III, en modifiant la politique turque, lui fit demander son rappel (juin 1807); l'empereur le nomma grand cordon de la Légion d'honneur. Envoyé en Espagne (août 1808), il remporta d'abord des succès, et fut créé comte de l'Empire le 31 décembre 1809; puis il se laissa souvent surprendre: « En vérité, disait Napoléon, Sébastiani me fait marcher de surprise en surprise. » Ses bulletins étaient victorieux quand même, et l'empereur dut écrire au maréchal Jourdan: « Mon cousin, vous ferez savoir au général Sébastiani qu'il résulte de toutes les victoires qu'il remporte en Espagne, qu'il a perdu deux pièces de canon au lieu d'en avoir pris par centaines. La valeur de ces deux bouches à feu sera retenue sur ses appointements. » Après une courte disgrâce, il prit part à la campagne de Russie, se distingua à Smolouk et à la Moskowa, commanda l'avant-garde pendant la retraite, se battit vaillamment pendant les campagnes de Saxe et de Fleurus, et, après l'abdication, se rallia aux Bourbons. Louis XVIII le fit chevalier de Saint-Louis. Au retour de l'île d'Elbe, il revint à l'empereur, et, le 7 mai 1815, fut élu représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Vervins, avec 70 voix sur 75 votants et 179 inscrits. Il y défendit la dynastie, et, à la séance du 21 juin, proposa à la Chambre de mander tous les chefs de légion de la garde nationale, afin de veiller à la sûreté de l'assemblée. Il fut l'un des six commissaires envoyés par la Chambre auprès des alliés, pour leur demander la liberté pour la France de choisir son gouvernement. A la seconde rentrée des Bourbons, il passa en Angleterre, et, de retour en 1816, fut mis en demi-solde. Élu, le 22 septembre 1818, député du grand collège de la Corse par 22 voix sur 33 votants, il siégea dans l'opposition, et défendit contre les ministres les libertés constitutionnelles. Les efforts du minis-

tère de Villèle empêchèrent sa réélection en 1824; mais, le 27 janvier 1826, il fut réélu député, dans le 3^e arrondissement électoral de l'Aisne (Vervins) par 117 voix sur 196 votants et 227 inscrits, contre 77 à M. de Brancas de Cèreste, en remplacement du général Foy décédé. Il reprit sa place à gauche, attaqua la politique des ministres qui « se proposait la ruine de nos institutions constitutionnelles », contesta au roi, lors des affaires de Salut-Domingue, le droit de céder, sans l'approbation des Chambres, aucune portion du territoire de la monarchie, et fut réélu, le 17 novembre 1827, par 137 voix sur 198 votants et 218 inscrits, contre 59 à M. de Caffarelli. Rapporteur de la commission des lois départementales et communales (1829), il obligea par ses critiques le ministère à les retirer, et vota l'Adresse des 221. Réélu, le 23 juin 1830, par 118 voix sur 194 votants et 218 inscrits, contre 41 à M. de Fléirac, il seconda l'avènement au trône du duc d'Orléans, dont il était l'ami, et, dès le 11 août 1830, fut nommé ministre de la Marine. Il dut, à cette occasion, se représenter devant ses électeurs, qui lui confirmèrent son mandat (le 21 octobre) par 178 voix sur 195 votants et 218 inscrits. Réélu député de Vervins, le 5 juillet 1831, par 203 voix sur 319 votants et 366 inscrits, contre 114 à M. Jacques Lafitte, il fut, le même jour, élu dans le 2^e collège de la Corse (Bastia) par 102 voix sur 105 votants et 161 inscrits; il opta pour Vervins. Ce fut le 16 septembre suivant qu'en butte aux incessantes attaques de l'opposition, il répondit, non pas la phrase malheureuse qui lui fut si souvent reprochée: « L'ordre régnait à Varsovie », mais « qu'au moment où l'on écrivait, la tranquillité régnait à Varsovie. » Il fit l'intérim du ministère de la Guerre du 24 novembre au 11 décembre 1831, donna sa démission de ministre des Affaires étrangères le 11 octobre 1832, fut nommé, le 22 mars 1833, ministre d'Etat sans département, résigna ces fonctions, le 1^{er} avril 1834, sur le refus de la Chambre d'approuver le traité provisoire qu'il avait signé avec les États-Unis, et accepta l'ambassade de Naples, trois jours après. Les électeurs de Vervins le renvoyèrent à la Chambre, le 14 mai 1834, par 168 voix sur 315 votants et 304 inscrits, contre 145 à M. Jourdin. Nommé, le 7 janvier 1835, ambassadeur à Londres, il fut remplacé, comme député à Vervins, le 15 janvier, par M. Quinette, se représenta en Corse, le 26 décembre 1835, lors de l'élection partielle motivée par la nomination de son frère, M. Tiburce Sébastiani, au commandement de la 17^e division militaire, et fut élu député du 1^{er} collège (Ajaccio) par 95 voix sur 97 votants et 151 inscrits. Son ambassade de Londres fut marquée par les graves incidents de la constitution du royaume de Belgique, du droit de visite, des affaires d'Orient. Bien que ne siégeant plus en fait à la Chambre, les électeurs d'Ajaccio lui maintinrent son mandat, le 18 novembre 1837, par 82 voix sur 144 votants et 154 inscrits, et, le 3 mars 1839, par 93 voix sur 137 votants. Le 7 février 1840, il céda l'ambassade de Londres à M. Guizot, fut promu maréchal de France le 21 octobre suivant, et fut réélu député à cette occasion, le 20 décembre, par 102 voix sur 102 votants. Frappé de plusieurs attaques d'apoplexie, il ne s'intéressa plus que fort peu aux débats parlementaires, fut réélu, le 12 juillet 1842, par 97 voix sur 117 votants et 137 inscrits, et, aux élections du 8 août 1846, obtint la majorité dans les deux collèges électoraux de la